

Plates-formes élévatrices à ciseaux et à bras articulé



Pourquoi suivre cette formation ?

Seuls les travailleurs ayant suivi une formation peuvent utiliser une plate-forme élévatrice (normes CSA B354.4-02 art. 7.1 et CSA B354.2-01 art. 7.1).

Objectifs d'apprentissage

- Connaître la réglementation applicable.
- Comprendre les caractéristiques de ce type d'appareil.
- Réaliser des inspections quotidiennes et respecter un programme d'entretien préventif.
- Identifier les dangers, mettre en œuvre des mesures de prévention et contrôler le milieu de travail.
- Apprendre les règles d'opération sécuritaire de l'appareil.
- Protéger les travailleurs contre les chutes.

Activités

- Formation théorique et pratique
- Examen théorique
- Examen pratique

Contenu

- Les dangers
- La réglementation
- Le choix d'une plate-forme
- L'inspection
- L'entretien
- L'opération
- La protection contre les chutes

Règlementation

Loi sur la santé et la sécurité du travail
Règlement sur la santé et la sécurité du travail
Code de sécurité pour les travaux de construction
Norme CSA B354.2-01, Plates-formes de travail élévatrices
automotrices
Norme CSA B354.4-02, Plates-formes de travail élévatrices
automotrices à bras articulé

Durée

Durée : 6 heures